



PROCÈS-VERBAL

#8

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MARDI 28 MAI** à 11 h 30.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole Barezi, secrétaire corporative.

Les membres du conseil excusent l'absence de Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration. Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Éric Alan Caldwell, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 12 h 40, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2024-060 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MAI 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Lemay

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-061 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 15 MAI 2024

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l’assemblée extraordinaire du conseil d’administration de la Société tenue le 15 mai 2024.

CA-2024-062 AUTORISER LA SOCIÉTÉ À DÉPOSER LE DOSSIER D'AFFAIRES DU PROJET « MÉTRO DE MONTRÉAL, LIGNE BLEUE DE LA STATION SAINT-MICHEL À ANJOU - PROLONGEMENT »

VU le rapport de la première directrice principale - Prolongement et activités commerciales
ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d’autoriser la Société à déposer le dossier d'affaires du projet « Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou - Prolongement » (le « Projet ») devant être préparé conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique (ci-après nommée « Directive »), et ce, afin d'obtenir l'approbation de celui-ci par le Conseil des ministres.;

2° d'autoriser la première directrice principale Prolongement et activités commerciales à attester du contenu du dossier d'affaires du Projet, le tout selon les paramètres indiqués dans l'annexe confidentielle, et à signer ou attester tout document exigé en vertu de la Directive telle que les rapports sommaires d'état d'avancement et le rapport de clôture, et ce, pendant toute la durée du Projet.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-177-4

CA-2024-063 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l’ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire du conseil d’administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 12 h 42.

Les résolutions CA-2024-060 à CA-2024-063, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l’avaient été une à une.

**Président du
conseil d’administration**

Secrétaire corporative

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE BAREZI